

PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

- Titre d'accès à l'Université :
 - Relevé de notes **ORIGINAL** du Baccalauréat,
 - ou diplôme admis en dispense du bac (DAEU, capacité en droit,...) et relevés de notes,
 - ou décision d'admission suite à un dossier de candidature, de validation d'acquis (VES, VA, VAE) ou d'admission préalable, accompagnée de l'original et de la copie du dernier diplôme obtenu.
- Carte Nationale d'Identité pour les étudiants de nationalité française et ressortissants de l'Espace Economique Européen ou carte de résident pour les étudiants de nationalité étrangère.
- Certificat d'Appel de préparation à la Défense ou, si vous ne l'avez pas encore effectué, votre attestation de recensement aux obligations militaires ou votre certificat de position militaire.
- Votre numéro personnel d'immatriculation à la Sécurité Sociale (Attribué par la CPAM lors de votre année de Terminale) et attestation de votre Carte Vitale ou de celle du parent dont vous dépendez.
- 1 photographie d'identité (à coller sur la première page du dossier administratif).
- **1 chèque** en euros libellé à l'ordre de l'Agent comptable du CUFR Champollion pour le règlement des droits d'inscription et éventuellement de sécurité sociale.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile **couvrant l'année universitaire** (Période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012).

Et selon votre situation

- Si vous êtes boursier(e) de l'enseignement supérieur : l'intégralité de votre avis conditionnel de bourse 2011/2012 (original et photocopie) et **un RIB au nom et prénom de l'étudiant(e)** pour la mise en paiement de votre bourse.
- Si vous êtes étudiant(e) salarié(e) : votre contrat de travail **couvrant l'année universitaire** (Période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012) et vos 3 derniers bulletins de salaire.
- Si vous êtes sportif de haut niveau : attestation du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour 2011/2012.
- Si vous êtes étudiant(e) handicapé(e) : votre carte d'invalidité.
- Si vous êtes déjà inscrit(e) en parallèle dans un autre établissement : certificat d'inscription et justificatif du paiement éventuel de la sécurité sociale étudiante.
- Si vous bénéficiez d'une validation des études supérieures ou d'une validation d'acquis d'expériences: copie du document
- Si vous êtes étudiant(e) étranger(e) bénéficiant d'un visa étudiant : autorisation d'inscription **« fiche navette »** délivrée par le service des Relations Internationales du CUFR.
- Si vous êtes boursier(e) du Gouvernement Français : copie de l'attestation de bourse 2011/2012.
- Si vous êtes réfugié(e) politique ou apatride : carte OFPRA et non le récépissé de demande.
- Pour les étudiants de STAPS : un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique d'activités sportives.
- Pupille de la Nation : joindre l'original de l'attestation de la D.D.A.S.S

IMPORTANT

Pour chaque document demandé, vous devez impérativement présenter l'original accompagné de la photocopie qui sera conservée dans votre dossier par le Service de scolarité